

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE HAUTES-ALPES

DECISION DU PRESIDENT EN DATE DU 8 DÉCEMBRE 2025

Nous, Roger DIDIER, président de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE,

MODIFIE ET REMPLACE LA DÉCISION DU PRÉSIDENT N° 2025_01_3 EN DATE DU 14 JANVIER 2025

- Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Président par le Conseil Communautaire du 04 Octobre 2022 ;
- Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Président par le Conseil Communautaire du 17 juillet 2020 ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°05-2016-10-26-001 du 26 octobre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance par fusion-extension, et notamment son article 5 ;
- Considérant la nécessité de réhabiliter la décharge de Tresbaudon ;
- Considérant que la subvention attribuée pour ce projet le 16 septembre 2020 au titre de la DETR a été rendue caduque le 15 septembre 2024 ;
- Considérant le courrier adressé à la Préfecture le 5 juillet 2024 afin d'expliquer les raisons du retard pris dans la mise en œuvre de ce projet et d'exprimer l'intention de la collectivité de déposer un nouveau dossier au titre de la DETR 2025 ;
- Considérant que la demande de subvention déposée en 2025 au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) n'a pas été retenue et qu'elle peut être reconduite en 2026 ;

DÉCIDONS

Article 1 : Objet

L' objectif de l'opération est la réhabilitation de l'ancienne décharge de Tresbaudon sur la commune de Tallard, via les mesures suivantes :

- L'évacuation des produits dangereux ;
- Des interdictions ou limitations d'accès au site ;
- La suppression des risques éventuels d'incendie et d'explosion ;
- La surveillance des effets de l'installation sur son environnement.

Article 2 : Coût

Le coût total du projet est de : **432 232,65 € HT**

Article 3 : Financement

Afin de réaliser cette opération, des financements sont sollicités auprès de l'État selon le plan de financement qui se décline ainsi :

	Montant HT	Taux
ÉTAT (DETR)	172 893,06 €	40 %
AUTOFINANCEMENT	259 339,59 €	60 %
TOTAL	432 232,65 €	100,0 %

Article 4 : Modalités

La Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance s'engage à respecter les modalités d'attribution fixées par les règlements administratifs et financiers de l'État.

Article 5 : Exécution

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes.

FAIT ET ARRÊTÉ à Gap, le 8 décembre 2025

Le Président



Transmis en Préfecture le : 18/12/2025
Publié ou notifié le : 18/12/2025

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CA GAP (05)

Utilisateur : ACTES AGGLO

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2025_12_88
Objet :	Reconduction de la demande de subvention au titre de la DETR pour le projet de réhabilitation de la décharge de Tresbaudon / campagne 2026
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-12-18 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	005-200067825-20251218-D2025_12_88-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-200067825-20251218-D2025_12_88-AI-1-1_0.xml	text/xml	962 o
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_4192.pdf Nom métier : 99_AI-005-200067825-20251218-D2025_12_88-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	68.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	18 décembre 2025 à 13h30min26s	Dépôt initial
En attente de transmission	18 décembre 2025 à 14h00min18s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	18 décembre 2025 à 14h01min02s	Transmis au MI
Acquittement reçu	18 décembre 2025 à 14h01min21s	Reçu par le MI le 2025-12-18

